ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. JOHN MARNER

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat,
Districk Spérieur, No. 25 rue Dauphine.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1884.

Dans la Cour susdite, ce jour vendredi, 4 juin 1884, à 10 heures du matin, à la porte principale de la Cour Civile de la Paroisse d'Orléans, sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, les biens meubles et effets saisis dans la cause susdite, consistant en ce qui suit, savoir:

Deux chevaux, deux harnais, deux charrettes, un cheval et un buggy.

Conditions—Comptant, en monnaie légale des Etats-Unis.

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat,
Districk Spérieur, No. 25 rue Dauphine.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. JOHN MARNER

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat,
Districk Spérieur, No. 25 rue Dauphine.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1884.

PRESTON, SUC. F.—Taxe de 1880.

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat,
Districk Spérieur, No. 25 rue Dauphine.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1884.

Dix certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui y trouvent, situé dans la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Mary, Prieur et la ville de Nouvelle-Orléans, dans l'île borné par les rues Jackson, Mary, Prieur et la ville de Nouvelle-Orléans, dans l'île No. 67, et ayant trente pieds de front sur la rue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur.

PARKER, MARY PRUDHILL—Taxe de 1880.

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui y trouvent, situés dans la Nouvelle-Orléans, dans l'île No. 67, et ayant trente pieds de front sur la rue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur.

PARKER, MARY PRUDHILL—Taxe de 1880.

PRESTON, SUC. F.—Taxe de 1880.

Dix certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui y trouvent, situé dans la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Mary, Prieur et la ville de